


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE, dans l'intérêt des familles québécoises, l'Assemblée nationale demande instamment :

- 1) Au gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre pour reprendre les négociations sur la question de l'assurance-parentale, en vue d'en arriver à une entente avec le gouvernement du Canada, permettant l'implantation d'un programme québécois qui répond aux besoins des familles québécoises financé, notamment, par une réduction juste et équitable des cotisations pour les employeurs et travailleurs québécois au programme d'assurance-emploi du gouvernement du Canada;**
- 2) Au gouvernement du Canada qu'il participe de bonne foi à ces négociations et qu'il fasse preuve de plus de souplesse et d'ouverture à l'égard des besoins des familles québécoises et de la maîtrise d'œuvre du Québec en matière de politique familiale.**

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 13 JUIN 2000.

Québec, ce treizième jour de janvier 2004


FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

